



AGENCE IMMOBILIERE DU VEXIN

Tel : 09.63.20.81.30 – 06.10.82.41.00 – 06.13.53.26.52

E-mail : immobiliereduvexin@gmail.com

Site : www.immobiliereduvexin.fr

HONORAIRES DE LOCATIONS

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- ZONES TRES TENDUES (communes situées en zone A bis – cf. arrêté du 22/12/2010)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 12,00 €/m² TTC

Etat des lieux d'entrée : 3,00 €/m² TTC

- ZONES TENDUES (communes dont la liste est annexée au décret n°2013-392 du 10/03/2013)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10,00 €/m² TTC

Etat des lieux d'entrée : 3,00 €/m² TTC

- AUTRES ZONES (reste du territoire)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8,00 €/m² TTC

Etat des lieux d'entrée : 3,00 €/m² TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

- ZONES TRES TENDUES (communes situées en zone A bis – cf. arrêté du 22/12/2010)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 12,00 €/m² TTC

Etat des lieux d'entrée : 3,00 €/m² TTC

Mise en location : 250,00 € TTC

- ZONES TENDUES (communes dont la liste est annexée au décret n°2013-392 du 10/03/2013)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10,00 €/m² TTC

Etat des lieux d'entrée : 3,00 €/m² TTC

Mise en location : 250,00 € TTC

- AUTRES ZONES (reste du territoire)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8,00 €/m² TTC

Etat des lieux d'entrée : 3,00 €/m² TTC

Mise en location : 250,00 € TTC

HONAIRES DE VENTES

1^{er} CAS : HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

- TERRAINS A BÂTIR : 8% TTC du prix net vendeur
- APPARTEMENTS – MAISONS : 3,5% TTC du prix net vendeur

2^{ème} CAS : HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

- TERRAINS A BÂTIR : 8% TTC du prix net vendeur
- APPARTEMENTS – MAISONS : 3,5% TTC du prix net vendeur

ACHATS - VENTES - LOCATIONS

Carte Professionnelle : CPI 9501 2016 000 006 986
1, impasse des Cendres – 95450 VIGNY
Siren : 814 253 357 RCS Pontoise – N° TVA : FR 62 814253357